

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice sauf :

*Mme LE PALLEC Carine qui a donné pouvoir à
M. FAUQUE Gilbert
M. VALLIENNE Daniel*

*M. TAFFOREAU Dominique
M. BOURGET Yves
M. LURÇON Gérard*

Excusées : Mmes WOIVRE, POTTIER, LECONTE, QUINET-QUATREMER,

Mme DELAHAYE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 13 janvier est adopté à l'unanimité.

1. MARCHÉ DU GYMNASSE : ATTRIBUTION DU LOT 10

Rapporteur : M. AUBRY

M. AUBRY rappelle que dans cadre du marché public pour les travaux de réhabilitation/extension du gymnase, le lot 10 « menuiseries intérieures » n'avait pas eu d'offres de services. Une procédure de relance a été entreprise. A l'issue, 3 offres ont été reçues. Après rapport par le maître d'œuvre et réunion de la commission d'appels d'offres en date du lundi 10 mars, il est proposé de retenir l'entreprise LOUISE pour un montant de 118 434.13 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

2. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Rapporteur : M.CHANTELOUP

M. CHANTELOUP rappelle que dans le cas des travaux de réhabilitation/extension du Gymnase, les Communes d'Arçonnay, de Villeneuve en Perseigne, de St Paterne Le Chevain et l'IME La Garenne, ont accepté, via des conventions, à mettre à disposition leur salle de sport pour certains créneaux, permettant aux associations de poursuivre leurs activités. Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour la signature de ces conventions.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer les conventions.

M. TAFFOREAU fait son entrée.

3. CESSION DE MATERIEL

Rapporteur : M. GODDERIDGE

M. GODDERIDGE explique que la commune a passé une annonce pour mettre en vente le desherbeur de marque KERSTEN qui n'était plus utilisé. Un acheteur s'est manifesté pour un montant de 2 500 €. Une délibération est nécessaire pour autoriser la vente.

Avec la vente de l'épareuse, les recettes permettent d'envisager l'acquisition d'une débroussailleuse autoportée.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la vente.

4. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE TARIFICATION POUR L'ENLEVEMENT DE DÉPÔT SAUVAGE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. LURÇON

Le dépôt sauvage de déchets dans l'espace public est récurrent et nécessite à chaque reprise la mobilisation des agents municipaux. Afin de lutter contre ce phénomène et de sensibiliser les citoyens à l'importance de respecter les règles de propreté, il est proposé de mettre en place des frais d'enlèvement de ces dépôts aux personnes qui auront été identifiées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la Santé Publique,
Vu le Code de l'environnement,

Considérant la nécessité de protéger l'environnement et la santé publique en luttant contre les dépôts sauvages de déchets,
Considérant les coûts supplémentaires engendrés par le nettoyage des dépôts sauvages pour la collectivité,

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de fixer à 150 (cent cinquante) Euros le tarif des frais liés à l'enlèvement dépôts sauvages de déchets sur le territoire de la commune.

M. RADET demande si les conseillers pourront constater les dépôts.

M. le Maire confirme, avec par exemple la prise de clichés photographiques attestant.

M. RADET demande si un affichage va être apposé par exemple à l'Espace Gagnaire mentionnant la prise de frais d'enlèvement.

5. CONVENTIONS DE GESTION AVEC LA CU D'ALENCON

Rapporteur : Mme REBILLON

Mme REBILLON rappelle que la CUA exerce la compétence restauration scolaire. A ce titre, il revient à la CUA de prendre en charge les dépenses afférentes à cette compétence.

La commune de Saint-Germain-du-Corbéis assure le règlement de la totalité des charges de fluides du groupe scolaire. Le restaurant scolaire représentant environ 15% de la surface du groupe scolaire.

Afin de prendre en charge ces dépenses relevant de la CUA, une convention de remboursement a été conclue en 2013. Cette convention arrivant à son terme au 31 décembre 2024, il est proposé au conseil de la renouveler pour 19 mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

De même, du personnel municipal est mis à disposition de la CUA pour le service de restauration, il convient de renouveler la convention y afférant pour une durée de 19 mois à compter du 1^{er} janvier 2025 et autoriser M. le Maire à la signer.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer les conventions.

6. CREATION DE POSTES

Rapporteur : M. LURÇON

M. LURÇON explique que certains agents peuvent bénéficier de l'avancement de grade, il est proposé au conseil de créer les postes suivants afin de permettre ces nominations :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ere} classe à temps plein à compter du 1^{er} mai 2025
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025.
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} mai 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

7. INFORMATIONS DIVERSES

M. GODDERIDGE :

- La distribution des graines pour les pieds de murs aux habitants qui se sont portés volontaires. Des sachets seront également remis lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

Mme RETO :

- L'évocation lors du dernier conseil d'école d'une action de prévention de type conférence organisée par la commune. Des organismes comme la MAIF ont été sollicités.

M.CHANTELOUP

- L'appel aux conseillers pour la distribution de la prochaine lettre municipale.

Mme LESNER :

- La reprise des cafés-rencontres dans les quartiers. La prochaine est prévue le samedi 26 avril pour le quartier du Parc Renard.

M. AUBRY :

- Le démarrage du chantier de réhabilitation du gymnase. Une grue sera prochainement installée.
- La coupure des réseaux GRDF et ENEDIS est programmée.

Mme COCHELIN :

- La cérémonie d'accueil des nouveaux habitants le mardi 25 mars à 18h30 en mairie. Un livret d'informations pratiques sur la commune sera offert aux personnes présentes. Une vingtaine de personnes ont été recensées.
- Une course aux œufs pour les enfants corbenois, le samedi 26 avril de 14h à 17 heures, parc de l'Elan. Des bénévoles sont recherchés pour tenir les stands (quelques élus seraient les bienvenus pour compléter les parents d'élèves bénévoles pour cet après-midi festive). Des chocolats et un goûter seront offerts aux enfants sur inscription au préalable. Des flyers seront donnés à chaque enfant de l'école et des affiches posées pour informer les jeunes corbenois scolarisés ailleurs. L'an dernier 72 enfants avaient participé à cette journée.
- Le « Troque plantes » le vendredi 16 mai de 16h à 19h au parc de l'Elan et une nouvelle édition des « Corbenois ont du talent » le dimanche 25 mai de 9h à 18h salle de la Prairie en marge du vide grenier organisé par l'association « La Récree ».

M. le Maire rappelle la commémoration du cessez le feu en Algérie le dimanche 23 mars. Le RDV est fixé à 11h30 parking des Tilleuls.

M. TAFFOREAU :

- La réflexion sur la réhabilitation du chemin communal passant par le Rocher et la Chevalerie. Ce chemin est aussi en partie sur Arçonnay et Alençon, ce qui nécessite un accord commun.
- La liste des travaux réalisés par les services techniques.
- La Pose de bancs à venir.
- Le bilan du radar pédagogique rue André Lamotte.

M. le Maire signale la présence du conseiller régional, M. DENIAUD ce mardi pour la remise d'une aide de 8 000 € aux dirigeantes du DOREMI.

M. RADET souligne l'évocation lors de la dernière commission environnement de la mise hors d'eau de la Chapelle St Barthélémy.

M. AUBRY informe le conseil de l'occupation du studio communal à la Résidence de l'Isle.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance

Mme DELAHAYE

